

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 7 septembre 2021, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Jacques Darce, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale, madame Geneviève Grimard, directrice adjointe, et madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021;

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant des dépenses et un emprunt de trois millions quatre-vingt-onze mille dollars (3 091 000\$) pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la 9^{ème} Avenue;

5. Adoption de règlement

5.1 Règlement 21-R-242 concernant les animaux;

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 18 août 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2021 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 18 août 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2021 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 25 août 2021 et des procès-verbaux de l'assemblée du 23 juin 2021 et du 10 août 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

7. Dépôt des rapports internes du mois d'août 2021 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

8. Législation et administration

8.1 Achat de billets pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly;

8.2 Achat de billets pour le tournoi de golf du Club Optimiste de Richelieu;

9. Finances

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 31 août 2021;

9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'août 2021;

9.4 Dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

10. Travaux publics

- 10.1 Fourniture et installation d'un module de télémétrie – station de pompage numéro 2;
- 10.2 Travaux de rapiéçage manuel sur diverses rues – L'Équipe Marcil inc.;
- 10.3 Travaux de rapiéçage manuel sur diverses rues – Les Entreprises Michaudville inc.;
- 10.4 Travaux de peinture et d'isolation – conteneurs du garage municipal et de la caserne;
- 10.5 Systèmes d'accès - Bureau d'information touristique, Club Optimiste et hôtel de ville;
- 10.6 Fourniture et installation d'une clôture – Parc Alphonsine-Dubuc;

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 août 2021;
- 11.2 Dérogation mineure DER21-06 : Installation d'une clôture en mailles de chaîne en cour avant, 2146, chemin des Patriotes, lot 1 813 670;
- 11.3 PIIA : Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 202, 15^e avenue, lot 5 963 275;
- 11.4 Règlement d'urbanisme 14-R-186 - Opérations cadastrales et frais pour fonds de parc pour le lotissement de cinq (5) terrains ou moins;

12. Sécurité publique

- 12.1 Signature de la lettre d'entente numéro SSIR-03;
- 12.2 Embauche d'un nouveau pompier réserviste;

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

- 14.1 Entente concernant les services aquatiques de la piscine intérieure de Marieville pour 2021-2022;
- 14.2 Embauche de trois (3) surveillants pour les infrastructures de sports et loisirs;
- 14.3 Politique familiale MADA (municipalité amie des aînées) et son plan d'action 2021-2024;
- 14.4 Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Richelieu;

15. Point(s) nouveaux

16. Période de questions

17. Levée de la séance

21-09-201

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

21-09-202

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

Adoptée.

21-09-203

RÉSOLUTION

4.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (3 091 000\$) POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA 9^{ÈME} AVENUE

Avis est donné par Tania Ann Blanchette, que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant des dépenses et un emprunt de trois millions quatre-vingt-onze mille dollars (3 091 000 \$) pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la 9^{ème} Avenue.

Tania Ann Blanchette explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la 9^{ème} Avenue

Tania Ann Blanchette dépose le projet de règlement.

21-09-204

RÉSOLUTION

5.1 RÈGLEMENT 21-R-242 CONCERNANT LES ANIMAUX

CONSIDÉRANT

que le conseil désire règlementer la possession et la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT

que le conseil désire de plus décréter que certains animaux, certaines situations ou certains faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

CONSIDÉRANT

l'entrée en vigueur de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002) et de son *Règlement d'application* (RLRQ c. P-38.002, r. 1) prévoyant notamment que la Ville de Richelieu est responsable de leur application sur son territoire;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation du présent règlement, a été donné le 2 août 2021 par Bruno Gattuso, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 21-R-242 concernant les animaux.

Adoptée.

6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.

6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

6.3...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

21-09-205

RÉSOLUTION

**8.1 ACHAT DE BILLETS POUR LE
TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU
BASSIN DE CHAMBLY**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal

AUTORISE l'achat de 2 billets au prix de 225\$ chacun pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly qui se tiendra le 23 septembre 2021.

AUTORISE le paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-206

RÉSOLUTION

**8.2 ACHAT DE BILLETS POUR LE
TOURNOI DE GOLF DU CLUB
OPTIMISTE DE RICHELIEU**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal

AUTORISE l'achat de 7 billets au prix de 170\$ chacun ainsi qu'une commandite d'un trou Par 3 de 300\$ pour le tournoi de golf du Club Optimiste de Richelieu qui se tiendra le 24 septembre 2021.

AUTORISE le paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-207

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 31 août 2021, soit :

- Chèques numéros 10237 à 10340 pour un montant total de 222 659,72 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 31 août 2021 pour un montant total de 454 933,98 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 31 août 2021;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'août 2021;

9.4 ... Dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

21-09-208

RÉSOLUTION

**10.1 FOURNITURE ET INSTALLATION
D'UN MODULE DE TÉLÉMÉTRIE –
STATION DE POMPAGE NUMÉRO 2**

CONSIDÉRANT

la soumission de l'entreprise Pompex inc. pour la fourniture et l'installation d'un module de télémétrie, au montant de 14 266,67\$, taxes en sus, datée du 26 août 2021 et portant le numéro I-7189-21;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 26 août 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour la fourniture et l'installation d'une système de télémétrie à l'entreprise Pompex inc., pour un montant de 14 226,67\$, taxes en sus, selon les termes de la soumission numéro I-7189-21, datée du 26 août 2021;

AUTORISE le paiement à même le poste budgétaire 02-415-00-518.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-209

RÉSOLUTION

10.2 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL SUR DIVERSES RUES – L'ÉQUIPE MARCIL INC.

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de rapiéçage manuel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du 26 août 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE un contrat de gré à gré pour les travaux de rapiéçage manuel sur diverses rues du territoire de la Ville de Richelieu à l'entreprise L'Équipe Marcil inc. pour un montant n'excédant pas 35 000\$, taxes incluses.

AUTORISE le paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-210

RÉSOLUTION

10.3 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL SUR DIVERSES RUES – LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de rapiéçage manuel sur diverses rues, au montant de 24 949,80\$, taxes incluses, datée du 27 août 2021 et portant le numéro 21-4726;

CONSIDÉRANT la recommandation du 31 août 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour des travaux de rapiéçage manuel sur diverses rues aux Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 24 949,80\$, taxes incluses, selon les termes de la soumission numéro 21-4726, datée du 27 août 2021.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-211

RÉSOLUTION

10.4 TRAVAUX DE PEINTURE ET D'ISOLATION – CONTENEURS DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien préventif d'isolation et de peinture antirouille sur les conteneurs du garage municipal et de la caserne;

CONSIDÉRANT la recommandation du 26 août 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCORDE un budget de 10 000\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de peinture de cinq (5) conteneurs et d'isolation de deux (2) conteneurs situés au garage municipal et à la caserne.

QUE ce projet soit financé par le surplus non-affecté (55-991-12-000) et transféré dans un surplus affecté jusqu'à ce que le projet soit terminé.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-212

RÉSOLUTION

10.5 SYSTÈMES D'ACCÈS - BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE, CLUB OPTIMISTE ET HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-06 adoptée le 11 janvier 2021 par le conseil municipal accordant un budget de 5 000\$ pour le remplacement du système d'accès du Club Optimiste;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de l'état des systèmes d'accès du bureau d'information touristique et de l'hôtel de ville révèlent eux aussi plusieurs défaillances;

CONSIDÉRANT la recommandation du 26 août 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCORDE un budget supplémentaire de 15 000\$, pour un total de 20 000\$, pour le remplacement des systèmes d'accès du bureau d'information touristique, du Club Optimiste et de l'hôtel de ville.

QUE ce projet soit financé par le surplus non-affecté (55-991-12-000) et transféré dans un surplus affecté jusqu'à ce que le projet soit terminé.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-213

RÉSOLUTION

10.6 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – PARC ALPHONSINE-DUBUC

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour la fourniture et l'installation d'une clôture pour le Parc Alphonsine-Dubuc;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du 27 août 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture au parc Alphonsine-Dubuc à l'entreprise Clôtures Sur mesure pour un montant de 19 781,50\$, taxes en sus, selon les termes de la soumission numéro 9701, datée du 27 août 2021.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le projet du Parc Alphonsine-Dubuc.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 18 août 2021.

21-09-214

RÉSOLUTION

11.2 DÉROGATION MINEURE DER21-06 : INSTALLATION D'UNE CLÔTURE EN MAILLES DE CHAÎNE EN COUR AVANT, 2146, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 813 670

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au *Règlement 15-R-187 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que l'article 15.3.2 du *Règlement d'urbanisme 14-R-186* autorise l'aménagement de clôtures en mailles, mais que dans

le cas des usages résidentiels, ce type de clôture n'est pas permis en cour avant;

CONSIDÉRANT que l'article 15.3.5.1 du *Règlement d'urbanisme 14-R-186*, prévoit que la hauteur maximale permise pour une clôture en cour avant est de 1,25 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser l'installation d'une clôture en mailles de chaîne d'une hauteur de deux (2) mètres en cour avant;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du 18 août 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée.

Adoptée.

21-09-215

RÉSOLUTION

11.3 PIIA : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RESIDENCE UNIFAMILIALE ISOLEE, 202, 15^E AVENUE, LOT 5 963 275

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial »;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par monsieur Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 2 août 2021 et portant le numéro de minute 6 374;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture préparés par BONE Structure datés du 5 août 2021;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du 18 août 2021 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que « le projet ne rencontre pas les objectifs et les critères d'évaluation pour les travaux de construction d'un nouveau bâtiment situé dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, soit le 204, 15^e Avenue »;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée.

Adoptée.

21-09-216

RÉSOLUTION

11.4 RÈGLEMENT D'URBANISME 14-R-186 - OPÉRATIONS CADASTRALES ET FRAIS POUR FONDS DE PARC POUR LE LOTISSEMENT DE CINQ (5) TERRAINS OU MOINS

CONSIDÉRANT l'article 24.6 du *Règlement d'urbanisme 14-R-186* à l'effet que :

« Sauf dans les cas d'exception prévus à l'article 24.6.1, aucune opération cadastrale ne peut être approuvée à moins que le propriétaire s'engage:

- soit à céder gratuitement à la municipalité un terrain qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
- soit qu'il verse une somme à la municipalité;
- soit qu'à la fois il prenne un tel engagement et effectue un tel versement.

Le conseil décide, dans chaque cas, laquelle des trois options s'applique. »;

CONSIDÉRANT que lors d'opérations cadastrales résultant en le lotissement de cinq (5) terrains ou moins, le conseil souhaite autoriser l'inspecteur municipal à demander que les frais pour fonds de parcs soient versés en argent, sans devoir préalablement adopter une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier toutes les demandes faites par l'inspecteur municipal concernant le versement de frais pour fonds de parcs depuis l'adoption du *Règlement d'urbanisme 14-R-186*;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE l'inspecteur municipal à demander le versement en argent des frais pour fonds de parcs lorsque l'opération cadastrale visée par l'article 24.6 du *Règlement d'urbanisme 14-R-186* résulte en le lotissement de cinq (5) terrains ou moins;

RATIFIE toutes les demandes de versement de frais pour fonds de parcs faites depuis l'adoption du *Règlement d'urbanisme 14-R-186*, soit le 1^{er} juin 2015.

Adoptée.

21-09-217

RÉSOLUTION

12.1 SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO SSIR-03

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro SSIR-03;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le Maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la lettre d'entente SSIR-03 entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

21-09-218

RÉSOLUTION

12.2 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER RÉSERVISTE

CONSIDÉRANT la recommandation du 2 septembre 2021 de monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Gabriel Aubé, à titre de « pompier réserviste », selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu, et ce, en date du 7 septembre 2021.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-219

RÉSOLUTION

14.1 ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES AQUATIQUES DE LA PISCINE INTÉRIEURE DE MARIEVILLE POUR 2021-2022

CONSIDÉRANT la recommandation du 25 août 2021 de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et à signer pour et au nom de la Ville de Richelieu l'entente concernant les services aquatiques de la piscine intérieure de Marieville pour 2021-2022 et tout autre document donnant effet à la présente.

AUTORISE le paiement à même le poste budgétaire 02-701-10-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-220

RÉSOLUTION

14.2 EMBAUCHE DE TROIS (3) SURVEILLANTS POUR LES INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT la recommandation du 25 août 2021 de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche à la surveillance des infrastructures sportives et de loisirs de mesdames Joanie Laplante et Marianne Leblanc et de monsieur Mieszco Geoffroy à partir du 20 août 2021, à un taux correspondant au salaire minimum en vigueur.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-09-221

RÉSOLUTION

**14.3 POLITIQUE FAMILIALE MADA
(MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉES) ET
SON PLAN D'ACTION 2021-2024**

CONSIDÉRANT

la politique familiale MADA (municipalité amie des aînées) et son plan d'action 2021-2024;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 25 août 2021 de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil adopte la politique familiale MADA (municipalité amie des aînées) et son plan d'action 2021-2024.

Adoptée.

21-09-222

RÉSOLUTION

**14.4 POLITIQUE DE
RECONNAISSANCE DES ORGANISMES
DE LA VILLE DE RICHELIEU**

CONSIDÉRANT

la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 25 août 2021 de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

16 Période de questions

21-09-223

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h28.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

